



COMMUNE DE MUIDS COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JUIN 2021

Le 17 juin 2021, le Conseil Municipal , légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bernard LÉBOUCQ, maire.

Etaient présents :

Mmes Thérèse STAGE, Béatrice GARCIA PHILIPPE, Martine TERNISIEN, Catherine TAMISIER.

Mrs Bernard LÉBOUCQ, Ludovic HENOCQ, Louis GARCIA, Bruno LETHIAIS, Philippe LEMAIGNAN, Alexis BOUCHER, Mathieu LEBRET.

Etaient absents :

Mr Pierre-Antoine BARRAULT, pouvoir donné à Mr LEMAIGNAN

Mr Cyril DELAUNAY, pouvoir donné à Mr BOUCHER

Mrs Nicolas GUENOLE, Laurent MARIE, pouvoirs donnés à Mr LÉBOUCQ.

Rapporteur de séance : Louis GARCIA

1 Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents moins une abstention.

2 Chemin du Moulin.

Ce chemin longeant la propriété DERVIN d'un côté et DEVEAUD/BOUE de l'autre côté est devenu trop étroit pour le passage des engins agricoles, Mr Dervin accepte le principe de céder une bande de 0,50 m le long de son terrain au coût du M² en terrain agricole.

Le Conseil approuve ce rachat à l'unanimité.

Par ailleurs, le Conseil, à l'unanimité, approuve le principe du rachat du terrain appartenant à Mr DEVEAUD ET Mme BOUE (la petite parcelle N°1169 en triangle qui borde la partie droite de l'accès à la route départementale) et Monsieur MOLFESSIS (la parcelle N°1168).

Le Maire contactera les propriétaires concernés.

3 Ecoulement des eaux de la rue de la messe

La rue de la messe, au regard des propriétés DUBOIS et BOUQUET comporte un point bas, inondé en cas de fortes pluies.

La solution serait d'installer deux « Bois tout » (drains avec écoulements cailloutés le long du champ de Mr CARPENTIER qui serait d'accord sur le principe. Un devis de l'entreprise Antoine TP Se monte à 4560 euros et un autre devis sera demandé.

Le Conseil approuve la solution technique et donne mandat au maire pour choisir le devis offrant le meilleur rapport qualité/prix.

4 Chemins communaux à valoriser.

La Communauté d'agglomération SNA envisage dans le cadre de la valorisation des bords de Seine un chemin consacré aux VTT et aux randonneurs qui ferait la boucle du méandre.

Le dégagement et l'entretien des chemins sont à la charge des communes, SNA fournissant le balisage, les panneaux indicateurs.

Le conseil approuve à l'unanimité, le principe et propose de rendre praticable une boucle de randonnée qui emprunte des chemins communaux déjà existants.

5 Achat d'un tracteur

Afin de pouvoir entretenir les chemins et de débroussailler les terrains de la commune, il est nécessaire de s'équiper d'un tracteur de 30 à 40 CV équipé d'un broyeur et d'une épareuse. Deux devis ont été fournis pour des tracteurs de 30 CV, l'un de 16 976 euros l'autre de 16 350 euros. Cependant, il est possible que la puissance du tracteur et la largeur du broyeur soient un peu justes. Le Maire propose donc de demander une démonstration aux deux fournisseurs à laquelle les conseillers volontaires assisteront, et, en fonction du résultat il demandera d'autres devis pour un matériel plus puissant.

Le Conseil approuve à l'unanimité et donne mandat au Maire.

6 Questions posées à la DDTM concernant le PLU

L'application des dispositions du PLU présente quelques difficultés et quelques anomalies. Le Maire a soumis les problèmes à la DDTM pour avis :

6.1 Pour la partition du terrain de Mr BOUCHER en une zone constructible et une zone non constructible qui comportait déjà un aménagement, relève d'une erreur lors de l'élaboration du PLU.

6.2 Zone artisanale (voir avec Mr LEBOUQCQ)

6.3 Toitures monoportées (voir avec Mr LEBOUQCQ)

Le Conseil, à l'unanimité moins une abstention, approuve le principe d'un avenant au PLU

7 Décision modificative et mise en non-valeur

Suite à un déséquilibre entre le chapitre 040 et 042, il est nécessaire de faire une décision modificative pour équilibrer le budget suite à la comptabilisation de la somme de 420.73 au compte 681 (amortissement) au lieu du compte 654 (mise en non-valeur).

Régularisation approuvée à l'unanimité.

8 Cas d'absences pour maladie.

En cas d'absences du personnel pour maladie, il convient de trouver des remplaçants. Afin de les rémunérer, le Maire doit signer un arrêté de CDD d'une durée équivalente au remplacement. Le conseil à l'unanimité autorise le Maire à prendre les arrêtés nécessaires.

9 Aménagement de la plage

Afin de stopper les dégradations de la plage dues aux inondations (baisse de plusieurs dizaines de cm) il est envisagé trois mesures :

- La mise en place de gabions le long de la berge pour éviter l'érosion dues aux vagues.
- Continuer la rampe de la mise à l'eau par une voie goudronnée jusqu'à la route
- Bordurer la route.

Ces mesures sont approuvées par le Conseil qui examinera les différents devis.

10 Questions diverses

Une bouche d'égout en mauvais état en regard de la propriété de Mme CRESSARD présente

quelque danger. Le Maire précise qu'il s'agit d'une route départementale dont l'entretien n'incombe pas à la commune. Cependant, la réfection sera envisagée compte tenu du danger.

Des camions descendent de la Ferme blanche et viennent semble-t-il des carrières. Le Maire précise que l'autorisation d'exploitation était assujettie à l'impossibilité pour les camions de circuler dans la commune. Le Maire va se renseigner sur la provenance de ces camions.

Mme TERNISIEN informe le conseil qu'elle fait un stage pour mieux maîtriser les contraintes d'une médiathèque et qu'une petite exposition sera organisée dans les locaux de ce qu'il convient d'appeler maintenant la Médiathèque de Muids. Elle demande qu'une signalisation soit mise en place que Mr le Maire étudiera.

Le Conseil constatant l'état déplorable des installations du stade après leur prêt à l'association ENVIE malgré les nombreuses remarques qui ont été faites, décide à l'unanimité de ne plus mettre ces installations à sa disposition. Cette décision lui sera notifiée très rapidement.

Le Maire se propose d'organiser une réunion publique dès que le protocole sanitaire le permettra, avec le SYGOM sur le traitement des déchets et sur la nécessité du tri sélectif.

Les nuisances sonores provoquées par les jets ski sur la Seine perturbent la tranquillité de nombreux Muidsiens. Il serait peut-être possible de limiter l'accès de la Seine à ces engins à certains créneaux horaires et à certains jours de la semaine, en accord avec les communes de La Roque et de Venables. La question reste posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15